

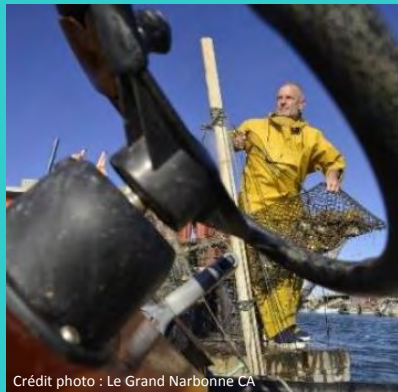


Pour mieux comprendre

Le dispositif

Groupe d'Action Local Pêche Aquaculture - ETANGS-MER-AUDE
Programme - DLAL FEAMP 2014-2020

Version de Juillet 2017



Crédit photo : Le Grand Narbonne CA



Crédit photo : visitlanarbonnaise



Crédit photo : Le Grand Narbonne CA



Crédit photo : Claude Cruells - visitlanarbonnaise

Les dispositifs de Développement Local mené par les Acteurs Locaux du fonds européen FEAMP (DLAL FEAMP) :

- Financent des projets de développement durable des territoires
- Visent à mieux intégrer la pêche et l'aquaculture sur les territoires qui les accueillent
- Sont mis en place par des territoires sélectionnés lors d'appels à projets
- Tendent à mettre en place de nouveaux espaces de dialogues au sein de Groupes d'Action Locaux Pêche et Aquaculture (GALPA)

Le Groupe d'Action Local Pêche et Aquaculture « Etangs Mer Aude » ou GALPA EMA :

- Est chargé de la mise en place d'une stratégie en faveur des filières halieutiques
- Sélectionne des projets dans le cadre du dispositif DLAL FEAMP
- Rassemble des partenaires socio-économiques privés et publics
- Concerne un territoire de 45 communes et 149 923 habitants : Les territoires du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération et de La Domitienne Communauté de Communes

Pour mettre en œuvre ce programme, l'Europe a attribué au GALPA « Etangs Mer Aude » :

- Une enveloppe financière de 583 495 €
- Des moyens humains pour animer le territoire à la charge du Grand Narbonne
- Un cadre de mise en œuvre formalisé par une convention avec la Région Occitanie
- Un organe de décision : le comité de sélection
- Un service instructeur : la Région Occitanie

Le GALPA EMA a une courte histoire mais déjà riche car il :

- A été créé à l'initiative du Grand Narbonne et de La Domitienne
- A candidaté à l'appel à projet régional « DLAL FEAMP 2014 -2020 » le 30 avril 2016
- A été sélectionné par la Région Occitanie le 1^{er} juillet 2016
- A signé avec la Région Occitanie une convention cadre le 9 janvier 2017
- A organisé son premier comité de sélection le 20 mars 2017

Pour être financé, un projet devra être formalisé en dossier et suivre un circuit de sélection :

- Un accompagnement de l'équipe technique du GALPA EMA est mobilisable lors de toutes les étapes du dispositif
- Le Grand Narbonne sera l'unique interlocuteur des porteurs de projet et jouera un rôle d'interface entre l'ensemble des parties prenantes
- Le FEAMP n'intervient qu'en contrepartie d'autres financements
- Il est à noter, que Le Grand Narbonne cofinance les projets privés
- Les dossiers de demande de subvention fructueux seront sélectionnés par le comité de sélection du GALPA EMA et instruits puis programmés par la Région Occitanie
- Suite à la réalisation du projet, les dossiers de demande de paiement suivront une procédure d'instruction similaire. C'est la Région qui autorisera les paiements effectués par l'Agence de Service et de Paiement (ASP)